



Réalisation d'une vidéo sur la démarche d'aménagements fonciers réalisés en
Mauritanie (Gorgol et Guidimakha)
(Programmes DECLIC et GITE)

Appel d'offre

Publié le 18 novembre 2021

Financé par :



Préambule

Dans le cadre des projets APCC DECLIC financé par l'AFD et GITE cofinancé par l'Union Européenne et l'AFD, le Grdr travaille sur la prévention des conflits liés à la gestion des ressources naturelles et la gouvernance durable de ces ressources dans les régions du Gorgol, du Guidimakha et de l'Assaba. Cela se traduit, sur le terrain, par un appui à la planification des ressources agrosylvopastorales à l'échelle communale et inter communale, par l'appui à la concertation entre les acteurs et aux dynamiques territoriales locales et par le financement d'investissements prioritaires pour les communes.

Dans le cadre de ces 2 projets, le Grdr propose de réaliser une vidéo présentant le travail entrepris pour mettre en place des aménagements des eaux de surface au sein de l'intercommunalité qui unit les communes de Djéol – Tokomadji dans le Gorgol et au sein de l'intercommunalité du Karakoro (site de Kalignoro) dans le Guidimakha. Cette vidéo d'un format court (10min max), présentera le chemin parcouru tout au long du processus à l'aide d'ITRW d'acteurs locaux de divers profils (élus, services techniques, agropasteurs, etc.) et d'images mettant en scène les différentes étapes des aménagements.

Elle abordera les questions suivantes :

- Le contexte local en matière de gestion des ressources naturelles
- les besoins relatifs à de tels aménagements et les objectifs poursuivis
- les différentes étapes précédant les aménagements (diagnostic territorial, prospective territoriale, entente foncière et élaboration de règles de fonctionnement et de maintenance...)
- les différentes étapes de réalisation et de mise en service des aménagements
- Evoquer (de manière subtile) les difficultés et différents blocages

Objectifs

- Faire connaître les enjeux relatifs à la gestion des ressources naturelles au niveau local dans le Gorgol et le Guidimakha
- Mettre en évidence une démarche basée sur la concertation avec les acteurs du territoire
- Mettre en évidence une démarche portée avec tout le sérieux qui se doit (étape de diagnostic, de prospective, études de réalisation, mise en place de règles d'usage...)
- Montrer que cette démarche s'inscrit dans un contexte institutionnel propre, avec des modes de fonctionnement liés à l'administration qui doivent être pris en compte
- Illustrer concrètement ce que ces aménagements vont apporter en matière de gestion des conflits et de gestion durable des ressources agrosylvopastorales à l'échelle locale et intercommunale.

Cibles

- Partenaires des programmes DECLIC et GITE afin qu'ils disposent d'un référentiel valorisable à l'échelle des autres wilayas
- Elus et services techniques locaux : compréhension de la démarche autour de la gestion du foncier et ses plus-values ;

- Autres ONG du secteur : faire connaître les étapes indispensables à la réalisation d'une démarche de qualité et concertée en matière d'aménagements fonciers.
- Partenaires financiers : Plaidoyer et visibilité de l'action soutenue par l'AFD et l'Union européenne

Procédure de l'appel d'offre

A la suite de cet appel d'offre, le prestataire sera sélectionné selon la procédure du « mieux-disant » entrant dans le budget fixé.

Le choix du prestataire interviendra au plus tard le 26 novembre.

I. Etape préparatoire

Après sélection du prestataire, celui-ci et le Grdr échangeront sur le contenu. Le prestataire devra présenter un synopsis à valider par le Grdr pour validation avant le départ sur le tournage. Le cas échéant, le Grdr ou le prestataire pourront solliciter des échanges complémentaires afin de clarifier, modifier certains points.

De manière annexe, une fois choisi, le prestataire devra fournir tous les documents nécessaires demandés par les autorités mauritaniennes afin d'obtenir les autorisations de tournage sur place.

Le prestataire sera en charge des procédures d'obtention de visas pour son équipe s'il n'est pas basé sur le territoire mauritanien.

Le Grdr sera en charge de fournir un planning de tournage, préalablement au départ en mission, incluant un calendrier de mission, les personnes à interviewer, les sites à visiter. Ce plan de tournage inclura, dans la mesure du possible, des solutions de recours en cas de défaillance de tel ou tel personne pressentie. Le Grdr informera préalablement les personnes ciblées et s'assurera de leur consentement, de leur disponibilité et fixera l'heure et le lieu de rendez-vous pour la bonne réalisation de l'interview.

Le Grdr accompagnera le prestataire sur la planification de toutes les questions liées aux déplacements (location de véhicule, hébergement, etc.).

Le prestataire devra disposer des assurances nécessaires à la réussite de sa mission et du matériel de tournage indispensable à la bonne réalisation du tournage.

II. Le tournage

Le tournage devra se dérouler au mois de décembre 2021 sur une dizaine de jours environ, selon le plan de tournage. Il implique des déplacements dans les régions du Gorgol et du Guidimakha.

Le tournage consiste à réaliser :

- Des interviews des principaux acteurs impliqués selon les différentes phases ayant conduits à la réalisation des ouvrages CES/DRS (diagnostic, prospective, planification, études d'avant-projets, réalisation des ouvrages, objectifs attendus des ouvrages). L'approche méthodologique est l'une des clés de la réussite de ce support vidéo.
- Des prises de vue des aménagements réalisés ou en cours de réalisation (si non achevés)

- Des prises de vue valorisant la région et ses habitants. Le ton général du film doit être positif sur les populations et les paysages
- Toute prises de vues respectueuses du cadre législatif, des personnes et de l'environnement qu'il jugera nécessaire à la réalisation du film.

Le prestataire sera accompagné sur le terrain par un membre de l'équipe du Grdr qui servira de guide, assurera la mise en contacts ainsi que la traduction (quasi en simultané) si l'interlocuteur ne parle pas français ou préfère s'exprimer dans une langue locale. Le prestataire sera également en relations étroites avec les responsables de projet du Grdr afin de définir ensemble le contenu des interviews avant leur réalisation.

Le prestataire devra disposer du matériel de prise de vue et de prise de son adapté à un rendu de qualité professionnelle.

Livraison

Montage

Le prestataire devra proposer au Grdr un compte rendu de mission avec le nom des personnes interviewées, un résumé du contenu de chacune des ITRW, un descriptif sommaire des lieux et prises de vue réalisées. Le Grdr pourra demander à en visualiser le contenu partiel ou intégral.

En fonction des échanges avec le prestataire, le prestataire devra proposer une 1^{ère} version du montage au Grdr correspondant au synopsis détaillé et aux objectifs définis dans le présent document. Les interviews réalisées dans une autre langue que le français devront être traduites (sous-titrage). Cette version fera ensuite l'objet d'échanges avec le Grdr et le prestataire devra y apporter les ajustements nécessaires conformément aux demandes du Grdr. La prestation ne prendra fin qu'après validation finale et définitive par le Grdr.

La version finale du montage devra intégrer un générique mettant en évidence le logo de l'Union européenne et de l'AFD et toutes les mentions légales (clause de non responsabilité, exigés conformément à leurs procédures contractuelles).

La livraison finale du livrable devrait avoir lieu **au plus tard le 15 février**. Cette date doit tenir compte des échanges préalables sur les propositions de montage. Le Grdr s'engage à réagir dans des délais raisonnables sur chacune des propositions.

Budget

Le budget global disponible pour cette prestation est de 10000 €.

Ce budget intègre :

- La prestation de tournage et la location de matériel
- L'ensemble des frais de mission (déplacement, logement, restauration) de l'équipe en charge du tournage
- La prestation de montage
- La traduction des ITRW réalisées dans une langue autre que le français
- La voix off le cas échéant (le prestataire est en possibilité de proposer une narration sans voix off, conduite par les différentes interviews mais devra scénariser préalablement en conséquence et s'assurer d'obtenir le contenu nécessaire). Cette solution doit être maniée avec parcimonie

Calendrier de l'appel d'offre

- 18 novembre 2021 : publication de l'appel d'offre sur le site internet du Grdr
- 24 novembre 2021 : date limite d'envoi des dossiers de candidature à l'adresse stelios.haratsis@grdr.org – Toute candidature reçue au-delà de cette date limite ne sera pas traitée.
- 26 novembre 2021 : Sélection du dossier retenu et notification de la décision par le Grdr